



Construit en 2005 et financé par des fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux, le centre de débarque est propriété de la commune. Lors de son ouverture, sa gestion en a été confiée à la criée de Cherbourg. Outil au service du monde de la pêche professionnelle, son objet initial a été affecté par la disparition de la très regrettée « moule de Barfleur ». Confrontée à un difficile équilibre du compte d'exploitation du centre, la criée de Cherbourg a alors résilié la convention qui la liait à la commune de Barfleur. Depuis lors, celle-ci en assure en direct la gestion.

Son point de pesée, présent dans l'enceinte du local et géré par la SPL portuaire, donne à Barfleur le statut de « Point de débarquement des produits de la pêche » au même titre que les ports de Saint-Vaast la Hougue, Cherbourg-en-Cotentin, Barneville-Carteret, Pirou et Granville. Le conseil municipal, décidé à maintenir le fonctionnement du centre, procéda dans une première étape à la réparation de la climatisation sur une partie des locaux, à la rénovation du système du point de pesée et au changement du système de contrôle d'accès. Ces travaux réalisés, la commune était en mesure de mettre en location les espaces intérieurs.

Pratiquent actuellement le centre de débarque, les pêcheurs, utilisateurs du point de pesée, ainsi que deux locataires : un armement de pêche barfleuraux et un entrepreneur transformateur des produits de la pêche.

Ce centre d'activité exige minutie dans sa gestion et permanence dans son suivi technique. Le tout est assuré par Jean-Louis Dhiver, conseiller municipal délégué, spécialement investi dans cette mission depuis de nombreuses années. La commune, soucieuse d'affirmer la vocation économique du centre de débarque et son maintien au profit de la filière de la pêche et de la transformation des produits de la pêche, mène actuellement une réflexion destinée à optimiser son occupation.